

CONDITIONS GÉNÉRALES ADV CASH

Par leurs signatures, ADV CASH et le client acceptent que l'ouverture de l'appareil peut engendrer l'annulation de la garantie de son lieu d'achat d'origine, le client accepte entre autre que les pièces défectueuses ne lui seront pas restituées. **Lors du dépôt de votre appareil, la sauvegarde de vos données doit avoir été faite.** Il accepte également que l'ouverture de l'appareil peut générer la perte de données enregistrées sur celui-ci. Lors de la récupération de son l'appareil, le client s'engage à payer le montant dû mentionné au recto.

Dans certains cas, les chocs importants ayant entraînés un dommage de l'appareil sont tels que le fait d'ouvrir l'appareil peut générer une panne qui peut être différente de la raison de prise en charge initiale. ADV CASH ne peut en aucun cas être tenu pour responsable d'avoir causé la panne. L'ouverture d'un appareil est à la responsabilité du client.

ADV CASH se tient d'effectuer la réparation le plus rapidement possible. Les délais peuvent varier pour des raisons imputables à un tiers. Dans ce cas, le client ne sera pas en droit de résilier la réparation ou la commande.

Tous frais occasionnés doivent être payés comptant en magasin. Une fois la réparation effectuée, le client en sera directement averti. **Le client bénéficie de 60 jours à compter de la date d'avertissement pour procéder au retrait de son appareil.** Passé ce délai, l'appareil devient propriété d'ADV CASH ou sera éliminé.

Par sa signature, le client affirme avoir pris connaissance du document et avoir contrôlé l'exactitude des informations le concernant.

CONDITIONS DE GARANTIE

ADV CASH assure à son client :

Une garantie pendant 6 mois à compter de la date de livraison. Durant cette période, ADV CASH est tenu responsable du défaut uniquement de la pièce remplacée.

La garantie ADV CASH comprend :

- La réparation ou l'échange éventuel des composants reconnus défectueux selon ADV CASH.
- La gratuité de la main d'oeuvre uniquement pour la réparation du défaut signalé.
- La garantie s'applique à tous les composants, **excepté le matériel nécessaire au fonctionnement et les consommables tels que les batteries.**
- **Le délai de garantie n'est pas prolongé suite à une réparation ou à un échange.**

La garantie ADV CASH est exclue :

- En cas de modification ou d'ajout de matériel étranger par l'utilisateur.
- En cas d'accident ou choc, détérioration volontaire, dégât causés par l'eau, le feu, l'humidité et la foudre.
- En cas de réparation ou d'intervention hors de notre service technique. S'il est reconnu que cette intervention a causé un dysfonctionnement sur l'appareil, la remise en état sera effectuée aux frais du client et aucun dédommagement ne pourra être réclamé à ADV CASH.
- La reprise et le remboursement sont exclus de la garantie.
- En cas d'utilisation anormale.
- Lors de réparation d'appareil étanche, nous ne pouvons plus garantir l'étanchéité après réparation. Veuillez faire attention de ne pas immerger votre appareil après réparation.

CONDITIONS DE RÉPARATION

- La réparation d'un appareil non contrôlable est sous réserve de l'ouverture de celui-ci.
- Si des frais supplémentaires doivent s'ajouter, nous en informerons en premier lieu le client.
- Pour certain appareil des frais supplémentaires risquent d'être facturés selon l'état de l'appareil afin de garantir une réparation optimale (face arrière, cadre, châssis,...).
- ADV CASH ne peut garantir le résultat positif d'une tentative de désoxydation.
- En cas d'annulation de la réparation par le client, il se doit de régler le montant minimum de 30.-. Ce montant est exigé pour le contrôle et l'analyse effectué sur l'appareil.

CONDITIONS DE PRESTATION

- Pour les devis, les tentatives de désoxydation et les réinitialisations complètes, le montant se règle avant les prestations.
- Les commandes de pièces se font uniquement contre un acompte à raison de 50% du montant.

DROIT APPLICABLE ET FOR

Les présentes conditions de réparation sont soumises au droit suisse. Le for est Bulle.